

Dossier de demande de résidence

La **maison des auteurs** met à la disposition d'auteurs de narration graphique (bande dessinée, cinéma d'animation, multimédia ou transmédia), dont le projet a été accepté, ses locaux, équipements et services pour une durée de quelques mois à deux ans. Le comité d'agrément prendra en compte les possibilités de concrétisation du projet, sa qualité (fond et forme) ainsi que l'intérêt ou l'innovation de la démarche présentée.

Les auteurs acceptés en résidence disposeront d'un atelier individuel ou collectif et, sous certaines conditions, d'un logement individuel ou à partager avec un autre résident (électricité, gaz et eau sont à la charge des résidents, sauf indication contraire). La mise à disposition d'appartement ne pourra pas excéder un an. Les animaux ne sont admis ni dans les ateliers ni dans les appartements. En contrepartie du soutien de la Cité, une participation financière de 150 € par an (12,50 € par mois) sera demandée.

Au cours de sa résidence ou à son terme, l'auteur pourra être amené à réaliser une présentation publique du projet pour lequel il a reçu le soutien de la maison des auteurs. Le contenu et le mode de présentation seront arrêtés en amont et en concertation avec la direction de la maison des auteurs.

Dossier de candidature :

La résidence ne s'adresse pas à des étudiants mais à des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle.

Nous vous remercions de nous fournir les renseignements suivants :

1. une fiche auteur (ci-jointe) ainsi que le présent document daté et signé
2. un curriculum vitae, en joignant des exemples représentatifs de votre travail artistique
3. une lettre de motivation dans laquelle est mentionnée la durée de résidence souhaitée
4. une description précise du projet de 8000 signes maximum, complétée d'un résumé (synopsis) d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également les documents graphiques se rapportant au projet, incluant **pour la bande dessinée** au moins trois planches consécutives finalisées du projet. **Pour les films d'animation**, le dossier devra comporter un synopsis, une note d'intention, une ou deux séquences dialoguées, des visuels présentant l'univers du film et les personnages.

Les dossiers seront rédigés de préférence **en français**.

Les dossiers en langues anglaise et espagnole sont également acceptés. Il est cependant impératif de les adresser **au moins dix jours avant la date limite de dépôt** afin qu'ils soient traduits. La Maison des auteurs se réserve le droit de différer leur examen à la commission suivante si ce délai n'était pas respecté.

Date de remise des dossiers en français : 10 février, 10 juin, 10 octobre

Date de remise des dossiers en anglais ou espagnol : 1^{er} février, 1^{er} juin, 1^{er} octobre

L'ensemble du dossier doit nous être envoyé sous forme numérique à maisondesauteurs@citebd.org

Afin d'accompagner financièrement leur séjour, des bourses de résidence peuvent être attribuées. Voir sur le site bourses de résidence

-
- o Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Date et signature)

